

**IMPORTANT
A RETOURNER
IMPERATIVEMENT
SIGNE**

Contrat civil d'obsèques «ACMN Obsèques» Conditions Particulières

Objet :

Votre contrat civil d'obsèques
(Références à rappeler dans toutes vos correspondances.)

Madame,

En choisissant l'option « En Prestations » du contrat d'assurance vie ACMN Obsèques de ACMN Vie, vous avez donné à la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » qualité pour réaliser vos obsèques, le moment venu.

En contrepartie de la désignation de la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » comme bénéficiaire non acceptant de votre contrat d'assurance vie, nous nous engageons à assurer le déroulement de vos obsèques (excepté dans les cas où la SA UDIFE « Le Choix Funéraire » serait dégagée de ses obligations conformément aux Dispositions Générales du contrat) suivant :

- Le descriptif détaillé des prestations funéraires de la formule PRIVILEGE correspondant à un tarif de 4500 € TTC choisie lors de la souscription du contrat civil d'obsèques
- les conditions générales du contrat civil d'obsèques
- la Fiche Volontés que vous aurez retournée à SA UDIFE « Le Choix Funéraire »

Fait à Pleslin-Trigavou, le 30/03/2017,
En deux exemplaires

Philippe MARTINEAU
Directeur Général Délégué



Le Souscripteur
(mention Lu et Approuvé)

**ATTENTION:
AUCUNE SURCHARGE MANUSCRITE SUR LE DOCUMENT NE SERA PRISE EN COMPTE**